

Trade Justice Network
Réseau pour le commerce juste



Montréal et Ottawa, ce lundi, 11 mars 2013

Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier ministre de la République française
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

courriel: jean-marc.ayrault@pm.gouv.fr / premier-ministre@cab.pm.gouv.fr

*OBJET: Votre visite au Canada
Accord de libre-échange Canada-Union européenne (AÉCG)*

Cher monsieur le Premier ministre,

À la veille de votre première visite officielle au Canada et au Québec, le *Réseau pour le commerce juste* et le *Réseau québécois sur l'intégration continentale* souhaitent porter à votre attention l'opposition croissante à l'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne, et en particulier aux règles d'investissement et mécanismes de règlement des différends investisseurs-État. Nous incluons un lien ci-dessous d'une déclaration transatlantique du 5 février contre ces règles d'investissement, soutenues par plus de 70 organismes européens, québécois et canadiens.

Les règlements des différends investisseurs-État sont un processus que l'on retrouve dans beaucoup d'accords de libre-échange et d'investissement du Canada et de l'Union européenne, que ce soit dans l'ALÉNA ou dans les centaines de traités d'investissement bilatéraux que les États membres de l'UE ont signés entre eux ou avec des pays en voie de développement. Ce mécanisme permet à une entreprise d'un pays de poursuivre le gouvernement d'un autre pays si elle considère que ses droits d'investisseur ont été violés. Concrètement, ces règles d'investissement créent pour les multinationales et investisseurs privés un système juridique parallèle soustrait du droit interne, et sont utilisées de plus en plus fréquemment pour contester des décisions, lois ou mesures protégeant l'environnement, la santé publique ou toute autre mesure entravant le « droit » au profit.

Les systèmes juridiques européens et canadiens disposent de tous les outils nécessaires pour traiter de façon impartiale les différends entre les investisseurs et les gouvernements dans les cas de faute majeure ou de bris de contrat. Le Parlement européen l'a lui-même souligné dans sa résolution de 2011 concernant les négociations de l'AÉCG, en proposant dans la foulée un procédé de règlement des différends d'État à État, jugé préférable. La feuille de route des cours tant européennes, canadiennes que québécoises montre qu'elles savent agir avec responsabilité pour assurer un juste équilibre entre les intérêts des grandes entreprises et l'intérêt public. Les traités d'investissement et le mécanisme de règlement des différends investisseur-État ne permettent pas un tel équilibre.

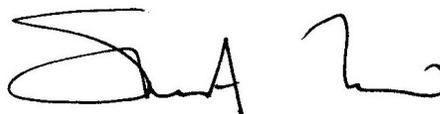
En 1998, l'opposition européenne et canadienne aux arbitrages État-Investisseurs avait permis de renverser le projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), qui aurait étendu ce dispositif d'une protection excessive des investisseurs à toute la région couverte par les accords de l'OCDE. Dans ce même esprit et face à la résurgence de cette initiative inadmissible au sein de l'AÉCG, les organisations européennes, canadiennes et québécoises demandent à nouveau que l'Union européenne et le Canada cessent de négocier un cadre de protection des droits des investisseurs et un mécanisme de règlement des différends investisseur-État dans l'AÉCG.

La Déclaration Canada-Québec-Union européenne contre les droits disproportionnés accordés aux entreprises dans l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE peut être consultée en français sur <http://rqic.alternatives.ca/spip.php?article99> ou en anglais sur <http://tradejustice.ca/>

Merci de votre attention sur ce sujet. Nous vous souhaitons une plaisante et productive visite au Canada et au Québec.



Pierre-Yves Serinet
Coordonnateur
Réseau québécois sur l'intégration continentale
Courriel: rqic@ciso.qc.ca
Tél. 514-276-1075
Site: rqic.alternatives.ca



Stuart Trew
Coordonnateur
Réseau pour un commerce juste
Courriel: tjn.rcj@gmail.com
Tél. 647-222-9782
Site: tradejustice.ca